

1. PRESENTATION

En Monochrome Papier, Couleur Papier et Image projetée Monochrome et Couleur, les concours régionaux sont obligatoires pour la sélection au concours National 2 de chaque discipline.

En Audiovisuel le concours régional est obligatoire pour la sélection au National Audiovisuel.

Chaque année un quota est attribué par région pour chacune de ces disciplines, il est fonction du nombre de clubs de la région (partie fixe) plus une partie liée aux résultats de l'année antérieure.

Les régions peuvent organiser des concours régionaux (non qualificatifs) dans les autres disciplines.

Les concours régionaux sont des concours individuels. Chaque auteur est libre de son choix. Se faire aider par son club n'est pas exclu

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Chaque région peut déterminer ses propres règles à condition qu'elles ne soient pas restrictives par rapport aux règles du National 2, à la fois en terme de droit d'être sélectionné et en nombre d'oeuvres par auteur.
- Toute photo pour être sélectionnable doit respecter les prescriptions communes FPF **(bien lire le livret des compétitions FPF * à télécharger ici)**
- **C'est le rôle de chaque Commissaire de connaître et de faire respecter ces règles.**

Ont donc toujours le droit de participer et d'être sélectionnés

- Tous les adhérents FPF ne participant pas déjà à une compétition Nationale dans la discipline (Coupe de France ou National 1).
- Un auteur ayant plusieurs cartes ne peut participer qu'à une seule compétition par discipline.
- Les auteurs de clubs en Coupe ou National1 peuvent participer à condition de ne pas avoir des photos sélectionnées par le club dans les dits concours. Il seront considérés comme étant d'une deuxième équipe du club. Cette équipe restera au niveau régional **(elle sera hors quota)**
- Nombre de photos par Club : **illimité.**
- Nombre de photos par Auteur : **4** (règle National 2).
- Codification des photos : bien respecter les instructions de chaque discipline.
- Sujet : **libre**, l'Auteur prenant la responsabilité des sujets présentés (respect du droit d'auteur et du droit à l'image). Chaque Auteur devra éviter - pour la diversité de la Compétition et le respect des Juges - **de présenter plusieurs images similaires provenant d'une même prise de vues* (voir « doublons » ci dessous)**

2. JUGEMENT

- Composition du Jury : trois personnes minimum du monde photographique ou artistique reconnus, **extérieurs à la Région de préférence en papier, obligatoire en IP, mais n'ayant pas de lien avec les Clubs concourant dans la Compétition qu'ils jugent.**
- Les photos seront présentées aux Juges en préservant l'anonymat des œuvres.
- **La totalité des Images projetées seront jugées par INTERNET.**
- Les photos sur papier, Noir-et-Blanc ou Couleur, seront jugées par discipline, de préférence suivant la méthode des Concours Nationaux.

3. PALMARÈS

- Classement général par œuvre.
- Classement par Auteurs : sur ses meilleures photos (au moins 3 règle National 2).
- Classement par Clubs : sur les meilleures photos (au moins 6 règle National 2).
- Des récompenses seront éventuellement offertes aux Auteurs et aux Clubs lauréats.

4. SÉLECTION POUR LE « CONCOURS NATIONAL 2 »

- **LES PRESCRIPTIONS COMMUNES À TOUTES LES COMPÉTITIONS DE LA FPF s'appliquent aux Concours Régionaux.**
 - Seuls les Auteurs à jour de leur Cotisation Fédérale, 7 (sept) jours avant la date du jugement Régional, seront sélectionnés. Les Clubs sont responsables des informations écrites sur les Bordereaux et doivent communiquer les numéros des Cartes « Photographe FPF » expédiées en retard par la Fédération. Toutes infractions à cet article entraînent l'élimination des photos sélectionnées.
 - Les photos des Individuels FPF, à jour de leur Cotisation Fédérale, seront sélectionnées pour le « National 2 », hors quota de l'U.R.
 - Les meilleures images sont présentées au « Concours National 2 », suivant les quotas définis par les Commissaires Nationaux pour chaque discipline.
 - **En cas d'ex æquo**, les places au « National 2 » seront attribuées en priorité aux Clubs auxquels il manquerait 1 (une) ou 2 (deux) photos pour atteindre les 6 (six) permettant le classement au « National 2 » sur 6 photos, puis par une sélection entre ces ex æquo, le cas échéant.
 - La participation au « Concours Régional » implique l'acceptation par l'Auteur de laisser monter ses images en cas de sélection pour le « National 2 ».
 - Pour l'ensemble des Clubs ayant des photos sélectionnées pour le « National 2 », la règle suivante est à respecter: il est interdit, **a posteriori du jugement, d'échanger des images ou de modifier le nombre des images attribuées.**
 - **Des photos sélectionnées au « National 2 »** pourront être retenues pour le *Florilège* et toute mention restrictive de reproduction ou prélèvement, à indiquer au dos de la photo, écarterait ces images du Concours.

5. GARANTIES

Tout en prenant le plus grand soin des photos, lors de leur manipulation et transport, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration quelconque : aucun dédommagement ne sera effectué.

Guide pour l'inscription aux Concours Régionaux de la FPF

Règles communes

Toutes les inscriptions se font sur « Copain »

<http://copain.federation-photo.fr/>

Pour pouvoir vous inscrire aux concours régionaux, vous devez avoir un identifiant FPF de type **xx-xxxx-xxxx** et un **mot de passe à 5 chiffres**.

Si vous êtes adhérent FPF à jour de votre cotisation, vous possédez ces informations. (sur votre carte FPF)

Si vous n'avez pas ces identifiants, demandez à votre responsable de club de vous en fournir un fictif.

Une fois connecté, vous arriverez sur la page

"Mon espace ==> Inscriptions et concours en cours"

qui vous donne la liste des compétitions et les dates de fin d'inscription et du jugement.

Suivant la date, vous pourrez :

inscrire vos oeuvres, voir la liste de vos oeuvres inscrites, à partir de la page

"Mon espace ==> Tous mes résultats", vous pouvez voir les notes et places de toutes vos participations aux concours.

Pour un responsable de club, les inscriptions se font adhérent par adhérent en les choisissant dans une liste ou en indiquant leur identifiant.

Le nombre de cases correspondant au nombre d'oeuvres autorisées par personne dans la compétition est alors proposé.

Suivant le type d'oeuvres (photo, dossier auteur, fiche audiovisuelle), le processus varie légèrement mais est expliqué en haut de la page d'inscription.

Précisions & rappels :

Nombre de photos / séries / quadrimages

- Pour les concours IP et papier (monochrome, couleur, nature) **4 photos** sont autorisées / auteur
- Pour les séries d'auteur et les montages quadrimages, **2 séries sont autorisées** à concourir.
Seule la **meilleure série ou meilleur montage / auteur**, arrivée dans **le quota**, pourra accéder au N2.
- Montages audiovisuels : 1 montage / auteur, inscription sur Copain. (quota pour le N2 à voir sur le site FPF)

→ Les titres des œuvres ne doivent pas dépasser 25 caractères.

Concours papier :

A partir de la saison 2023 les photos papier (*monochrome, couleur, nature et séries d'auteur*) seront à envoyer aux commissaires (**voir les adresses en annexe**) de chaque catégorie au moins **12 jours** avant la **date du concours**.

Les photos seront retournées au participants (auteurs et clubs lors de l'AG)**

→ Les Clubs et Auteurs qui veulent récupérer leurs envois, **avant l'AG**, devront s'acquitter **des frais de retour**.

****Les photos qui ne seront pas reprises dans un délai de 6 mois après la compétition seront détruites**

Doublons (règles pour l'UR07)

Une même photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans une Compétition Régionale, la même année.

Par même photo, il est entendu des images tirées **du même déclenchement (rafale) et / ou post-traitement ou toute photo doublon issue d'une idée originale traitée ou non différemment (ex. passage de couleur vers monochrome, séance de studio...)**

- Une photo et son support ne doivent comporter aucun **signe distinctif** qui permettrait l'identification d'un auteur ou d'un club par les juges, par l'ajout d'un texte sur la photo ou sur son support.
- Les images publiées dans les Florilège FPF (toutes Compétitions confondues) ne peuvent plus jamais participer à un concours « Photos », mais sont admises dans les concours « Auteur » et vice versa, ainsi que dans les challenges* de l'UR.

Une photo déjà présentée au N2 ne pourra plus concourir en compétitions régionales (« sauf challenges UR07 »)

Annexe (concours papier)

extrait du « Livret des compétitions FPF »

7.4 Spécificité concours Papier

- Le plus grand soin est demandé aux participants dans la réalisation du montage de leur photo. Il est important que tous les participants soient conscients des dommages que pourrait créer, à d'autres photos, une réalisation bâclée.
- En cas de différence entre la photo encodée sur fichier numérique et la photo papier, c'est la photo numérique qui sera prise en compte, entraînant la disqualification de la photo papier.
- **Les œuvres doivent être présentées sur un support semi rigide en carton d'un format de 30x40 cm +/- 5 mm et d'une épaisseur totale comprise entre 1 et 2,5 mm. Une totale liberté est laissée à l'intérieur de ce format.**
- **Les montages en portefeuille sont interdits. Les supports qui déteignent et les adhésifs (type emballage ou peinture) sont interdits.**
- **Dans le cas où le support sert de Marie Louise ou de passe-partout aucune aspérité, aucune surépaisseur, ne doivent apparaître au dos des photographies, hormis la photo et l'étiquette d'identification. L'ajout tel qu'une feuille Canson, devra faire les mêmes dimensions que le support initial.**

L'épaisseur totale devra être inférieure à 2,5 mm

7.5 Codification des œuvres

- Lors de l'inscription sur le site, les fichiers sont contrôlés (dimensions et poids du fichier) et renommés automatiquement.

7.6 Bordereaux et étiquettes

- L'inscription se faisant de façon informatique sur Internet, un fichier CSV et une planche contact sont téléchargeables par les adhérents et/ou par les clubs, pour vérifications et numérotations des fichiers. Ces fichiers sont obligatoirement joints à l'envoi des photos et à envoyer par mail au commissaire en charge de la discipline.
- Les étiquettes sont générées automatiquement sur le site et imprimables après téléchargement. Elles fournissent toutes les informations nécessaires à la gestion du concours
- Les étiquettes autocollantes de format **105 mm x 70 mm** doivent être apposées au dos du support des photos. Leur position au verso des photos doit être la suivante :
 - **En haut à gauche pour les concours régionaux.**
 - En bas à droite pour tous les concours nationaux.

Règlement des Concours Régionaux	3135	5 / 3	04/05/09 MS	REGREG	04/12/2022 C.I.
----------------------------------	------	-------	-------------	--------	-----------------

• Les étiquettes seront collées dans le sens de lecture de l'image. Celles-ci seront de couleur blanche, il est interdit d'en modifier le format et la qualité maximum est demandée lors de l'impression.

• Concernant la position des étiquettes, aucune disqualification n'est prévue. Mais les photos seront obligatoirement jugées en fonction de l'orientation donnée. Pour autant qu'il n'a aucune différence entre la photo encodée et la photo papier

• Attention, en cas de changement d'une ou plusieurs photos sur le site, cela nécessite une nouvelle édition de toutes les étiquettes.

• Pour le National 2, le code barre de l'étiquette du Régional doit être barré en diagonale pour la rendre illisible à la douchette.

• Une inversion d'étiquette ou une inversion de fichier lors de l'inscription sera disqualificatif pour les deux photos.

Adresses pour l'envoi des concours papier

→ Concours Auteur et Nature papier

ACAPI
Mairie d'Ingré
BP 31
45140 Saint Jean de la Ruelle Cedex

→ Concours Papier monochrome

Photo-Club de Montargis
BP 331
45200 Montargis Cedex

→ Concours Papier Couleur

M. Gilles Fiocre
22 route de la garenne
18220 Les Aix d'Angillon